

DGMR		0 2 FEV. 2026					
N° archive		61					
DG	IR	ER	P	MT	FS	S	M3
		X					

Direction générale de la mobilité
et des routes
Place de la Riponne 10
1005 Lausanne
A l'att. de M. N. Mettraux, inspecteur
de la signalisation

Allaman, le 28 janvier 2026

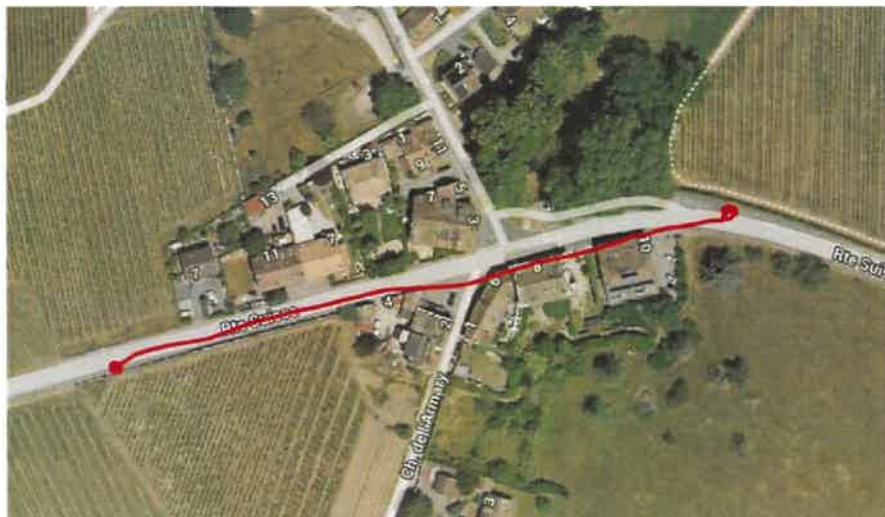
Monsieur,

Nous nous référons à l'entrevue que vous avez eu avec Monsieur Jacques Cauderay, Municipal, en décembre 2025.

A ce sujet, la Municipalité, a décidé, de mettre les deux zones en rouge à la Plage en zone 30km/h.






Par ailleurs, elle souhaite aussi, sur la route Suisse, que le tronçon entre le panneau entrée et sortie de la Commune d'Allaman soit à 30km/h.



Nous restons naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente de votre retour, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité



Le Syndic
Colin Compondu

La Secrétaire
Donatella Orzan